

DESCLEAN LYS PRO

2.2 Elements d'etiquetage

Etiquetage selon les Directives CE

REGLEMENT (CE) No 1272/2008

Pictogramme



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H318

Provoque des lésions oculaires graves.

H410

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273

Eviter le rejet dans l'environnement.

P280

Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

P305 + P351 + P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501

Eliminer le contenu/recipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

67/548/CEE / 1999/45/CE

Symbole(s)



Irritant



Dangereux pour l'environnement



Phrase(s) R

R41

Risque de lésions oculaires graves.

R50

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrase(s) S

S26

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S35

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

S36/39

Porter un vêtement de protection approprié et un appareil de protection des yeux/du visage.

S61

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Etiquetage exceptionnel pour mélanges spéciaux

Utilisez les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

DESCLEAN LYS PRO

2.3 Autres dangers

Conseils generaux

Pas d'information disponible.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Melanges

Substances / Melanges

Melange

Composants dangereux

chlorure de didecyldimethylammonium

No.-CAS	No.-CE / Numero d'enregistrement	Classification	Concentration
7173-51-5	230-525-2	Acute Tox.; 3; H301 Skin Corr.; 18; H314 Aquatic Acute; 1; H400 Aquatic Chronic; 1; H410 C, N; R22, R34, R50	< 5 %

Isotridecanol, ethoxyle

69011-36-5		Acute Tox.; 4; H302 Eye Dam.; 1; H318 Xn; R22,R41	< 7 %
------------	--	-------------------------------------------------------------	-------

carbonate de sodium

497-19-8	207-838-8	Eye Irrit.; 2; H319 Xi; R36	< 5 %
----------	-----------	------------------------------------	-------

propane-2-ol

67-63-0	200-661-7101- 2119457558-25-XXXX	Flam. Liq.; 2; H225 Eye Irrit.; 2; H319 STOT SE; 3; H336 F, Xi; R11, R36, R67	< 5 % (*)
---------	-------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnees dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnees dans ce chapitre, voir section 16.

(*) Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle Voir chapitre 8

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Inhalation	Transférer la personne à l'air frais. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.
Contact avec la peau	Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du savon et de l'eau. Consulter un médecin.
Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Appeler immédiatement un médecin. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche, Eau pulvérisée, Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

DESCLEAN LYS PRO

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de versement accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	Utiliser un appareil de protection respiratoire pour effectuer des opérations qui peuvent entraîner une exposition aux vapeurs du produit.
---------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	: Ne pas verser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
---------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.
-----------------------	----------------------------------------------------------------------

6.4 Référence à d'autres sections

Conseils supplémentaires	Équipement de protection individuel, voir section 8.
--------------------------	------------------------------------------------------

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Prévoir un renouvellement d'air ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
--------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
-----------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
--------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.
--------------------------------	-------------------------------

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

propane-2-ol (No.-CAS: 67-63-0)

DESCLEAN LYS PRO

DFG-MAKIBATfTRK-Value-List Germany (2002)

Limite(s) d'exposition	200 ml/m ³ 500 mg/m ³ Improbable effet nefaste sur le foetus si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas depassees.
Valeur limite à courte terme	Categorie valeur limite maximale 11(2)

SUVA-MAK-Value-List Switzerland (2003)

Limite(s) d'exposition	200 ml/m ³ 500 mg/m ³ Improbable effet nefaste sur le foetus si les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas depassees.
Valeur limite à courte terme	Monitoring biologique 400 ml/m ³ ; 1000 mg/m ³ 4 fois 15 min. par poste

US ACGIH

Limite(s) d'exposition	200 ml/m ³ Effet cancerigene: groupe A4
Valeur limite à courte terme	400 ml/m ³
La valeur IDLH	2000 ppm

8.2 Controles de l'exposition

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire	En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologue. Respirateur avec un filtre à gaz (EN 141) Appareil respiratoire avec filtre ABEK.
Protection des mains	Matiere appropriee : Caoutchouc nitrile delai de rupture : > 480 min Prenez en compte l'information donnee par le fournisseur concernant la permeabilite et les temps de penetration, et les conditions particulieres du lieu de travail (contraintes mecaniques, temps de contact).
Protection des yeux	Lunettes de securite à protection integrale
Protection de la peau et du corps	Choisir la protection individuelle suivant la quantite et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Ne necessite pas d'equipement de protection special.
Mesures d'hygiene	Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vetements. Se laver les mains avant les pauses et immediatement apres manipulation du produit.

Controles d'exposition lies à la protection de l'environnement

Conseils generaux : Ne pas dewerser dans des eaux de surface ou dans les egouts.

DESCLEAN LYS PRO

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	liquide
pH	12 (20 °C)
Point d'intervalle de fusion	donnée non disponible
Point d'intervalle d'ébullition	env. 100 °C
Point d'éclair	58 °C N'entretient pas la combustion.
Densité	1,02 g/cm ³ (20 °C)
Hydrosolubilité	complètement miscible
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Viscosité, dynamique	22 mPa.s (20 °C)
Explosibilité	Code de classification: Non explosif

9.2 Autres informations

donnée non disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec des acides forts. Stable dans des conditions normales.

10.4 Conditions à éviter

donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Acides

DESCLEAN LYS PRO

10.6 Produits de decomposition dangereux

Pas de decomposition dans les conditions normales de stockage.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicite aiguë par voie orale (DL50)	4 750 mg/kg Espece: Rat
Irritation de la peau	legerement irritant Espece: Lapin non corrosif Espece: Epiderme humain reconstitue (RHE) Methode: OCDE ligne directrice 431
Irritation des yeux	severe irritant Espece: Lapin Risque de lesions oculaires graves.
Conseils supplementaires	L'ingestion peut provoquer des nausees, des vomissements, une irritation de la gorge, des maux d'estomac, et causer finalement une perforation intestinale.

SECTION 12: Informations ecologiques

12.1 Toxicite

Toxicite pour les poissons	donnee non disponible
----------------------------	-----------------------

12.2 Persistence et degradabilite

Biodegradabilite	donnee non disponible
------------------	-----------------------

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	donnee non disponible
-----------------	-----------------------

12.4 Mobilite dans le sol

Comportement dans les compartiments de l'environnement	donnee non disponible
--------------------------------------------------------	-----------------------

DESCLEAN LYS PRO

12.5 Resultats des evaluations PBT et vPvB

Evaluation	Ce melange contient de substance consideree comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Ce melange ne contient aucune substance qui seraient considerees comme etant particuliere ment persistante et particulierement bio-accumulable (vPvB).
------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

12.6 Autres effets nefastes

Conseils supph mentaires	Aucune donnee n'est disponible sur le produit lui-meme. Ne pas deverser dans des eaux de surface ou dans les egouts. Tout deversement dans l'environnement doit etre evite.
--------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Les donnees ecotoxicologiques suivantes se referent à:

chlorure de didecyldimethylammonium (No.-CAS: 7173-51-5)

Toxicite

Toxicite pour les poissons (CL50)	0,19 mg/l Espece: Pimephales promelas (Vairon à grosse tete) Toxicite aigue Duree d'exposition: 96 h Methode: US-EPA
Toxicite pour les poissons (NOEC)	0,032 mg/l Espece: Danio rerio (poisson zebre) Toxicite chronique Duree d'exposition: 34 jr Methode: OCDE Ligne directrice 210
Toxicite pour la daphnie et les autres invertebres aquatiques (CE50)	0,062 mg/l Espece: Daphnia magna (Grande daphnie) 1mmobilisation Duree d'exposition: 48 h Methode: EPA-FIFRA
(NOEC)	0,010 mg/l Espece: Daphnia magna (Grande daphnie) Test de Reproduction Duree d'exposition: 21 jr Methode: OCDE Ligne directrice 211
Toxicite pour les algues (CE50r)	0,026 mg/l Espece: Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) Inhibition de la croissance Duree d'exposition: 96 h Methode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicite aigue pour le milieu aquatique)	10
Facteur M (Toxicite chronique pour le milieu aquatique)	

DESCLEAN LYS PRO

Toxicite pour les bacteries (CESO) 11 mg/1
Espece: boue activee
Inhibition de la respiration
Duree d'exposition: 3 h
Methode: OCDE Ligne directrice 209

Persistence et degradabilite

Biodegradabilite

Essai de Sturm modifie: 72%
Facilement biodegradable.
Periode d'essai: 28 jr
Methode: OCDE Ligne directrice 301 B

Test de Die-Away: 93,3%
Periode d'essai: 28 jr

Test de OECD Confirmatory: 91 %
Periode d'essai: 24 - 70 jr
Methode: OCDE Ligne directrice 303 A

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce melange respecte(nt) les criteres de biodegradabilite comme definis dans le Reglement (CE) no 648/2004 relatif aux detergents. Les donnees prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorites competentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de detergents.

Comportement dans les compartiments de l'environnement

Mobilite dans le sol
Methode: US-EPA

SECTION 13: Considerations relatives à l'elimination

13.1 Methodes de traitement des dechets

Produit Eliminer le produit conformément à la reglementation locale en vigueur.
Contacter les services d'elimination de dechets.

Emballages contamines Eliminer comme produit non utilise.

DESCLEAN LYS PRO

SECTION 14: Informations relatives au transport

IATA

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Étiquettes	III 9MI
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

IMDG

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Étiquettes No EMS Numero 1 No EMS Numero 2	III 9 F-A S-F
14.5	Dangers pour l'environnement	Polluant marin: oui

ADR

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Code de classification Numero d'identification du danger Étiquettes	III M6 90 9
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

RID

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage Code de classification Numero d'identification du danger Étiquettes	III M6 90 9
14.5	Dangers pour l'environnement	oui

DESCLEAN LYS PRO

DOT

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	9
	Numero de Code du Plan d'Urgence	171
14.5	Dangers pour l'environnement	non

TOG

14.1	Numero ONU	3082
14.2	Nom d'expédition des Nations unies	MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Didecyldimethylammonium chloride)
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	9
14.4	Groupe d'emballage	III
	Étiquettes	9
14.5	Dangers pour l'environnement	oui
14.6	Precautions particulières à prendre par l'utilisateur	
	Autres informations	N'entretient pas la combustion.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueiiiBC	Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/legislation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006

Legislation nationale

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) WGK 2: pollue l'eau

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non requis

SECTION 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs tres inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brQiuers de la peau et des lesions oculaires graves.
H318	Provoque des lesions oculaires graves.
H319	Provoque une severe irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Tres toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Tres toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets nefastes a long terme.

Texte complet pour phrases R

R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brQiuers.
R36	Irritant pour les yeux.
R41	Risque de lesions oculaires graves.
R50	Tres toxique pour les organismes aquatiques.
R67	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

